

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 21 MARS 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 16-DCM-DGS-037

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE VINGT ET UN MARS à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Mars 2016

OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION FONCIERE RUE MEGE

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Stéphane BELTRA – Christelle DEHAYE

POUVOIRS : Bérénice BONNAL à Céline PRATI-AIGUIER
Frédéric FIORE à Yves PARENT
Jennifer DELI à Nicole VACCA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Faisant suite à la délibération n°15-DCM-DGS-123 en date du 19 novembre 2015, un accord amiable pour l'acquisition d'un terrain situé rue Mège a été conclu entre la Commune du Pradet et Mesdames PIOTEIX et BEZOLES, et interviendrait après réalisation de leur propre projet d'acquisition auprès du propriétaire, Monsieur TARRICCO, des parcelles cadastrées AP 151, 158 et 159.

L'objet de ce compromis portait sur la vente dans un second temps à la Ville du Pradet d'une parcelle de terrain non bâtie détachée de ce bien, d'une superficie convenue de 1 057 m² au prix de 70 000 €.

Monsieur TARICCO étant décédé le 14 janvier 2016, ses quatre héritiers recueillant sa succession, sont tenus à la réalisation de ces engagements.

En accord avec Mesdames PIOTEIX et BEZOLES, un compromis de vente nous est proposé par les héritiers, portant sur le terrain non bâti de 1 057 m², détaché des parcelles cadastrées AP 151, 158 et 159, au prix de 70 000 €, aux mêmes conditions que celles portées à l'accord amiable objet de la délibération du 19 novembre 2015 et signé avec Mesdames PIOTEIX et BEZOLES.

Cette vente directe à la Ville permet d'éviter l'acquisition préalable de l'ensemble de la propriété par Mesdames PIOTEIX et BEZOLES puis la cession du terrain à la commune.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire :

- **A signer le compromis de vente annexé à la présente,**
- **A procéder à cette acquisition aux conditions portées au présent compromis pour un montant de 70 000 € (soixante-dix-mille euros), les crédits étant prévus au budget,**
- **A prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre des présentes décisions.**

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

25 voix POUR

8 ABSTENTIONS (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Christelle DEHAYE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

..... 30 MARS 2016

Publié ou notifié le :

..... 30 MARS 2016

Le Maire,

